

Rapport article 29 de la Loi Energie Climat (LEC)

Exercice 2021

1. Introduction

52 CAPITAL est une société de gestion de portefeuille bénéficiant d'un agrément l'autorisant à exercer les activités suivantes :

- Gestion d'OPCVM au sens de la Directive n° 2009/65/CE (Directive OPCVM),
- Gestion de FIA au sens de la Directive n° 2011/61/UE (Directive AIFM – au-delà des seuils),
- Gestion de portefeuille pour compte de tiers,
- Conseil en investissement.

La société de gestion est susceptible d'investir sur les instruments financiers suivants :

- des OPCVM et FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle,
- des actifs immobiliers, définis à l'article L.214-36 du Code monétaire et financier
- des instruments financiers à terme (contrats financiers) simple.

Ce rapport est établi conformément l'article 29 de la loi énergie climat publié le 27/05/2021.

Au 31/12/2021, la société de gestion gère 707 M€ d'encours en gestion en collective.

2. Présentation de la démarche générale environnementale de la société

La société de gestion 52 CAPITAL n'a pas de fonds ni aucun produit financier relevant de l'« article 8 » et de l'« article 9 » cependant les actifs gérés par la société de gestion ont des contraintes de certification environnementale (HQE, BREEAM In-Use) dans le cadre des documents de crédit ainsi que certains baux signés avec quelques locataires.

En application de l'article L.533-22-1 du Code monétaire et financier, 52 CAPITAL doit informer les investisseurs sur la manière dont les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont pris en compte dans le processus de gestion mis en œuvre par la société de gestion.

La politique d'investissement de 52 CAPITAL n'intègre pas de manière formelle et systématique l'utilisation des critères ESG dans le processus de gestion des mandats et des véhicules OPCI. Toutefois, la Société de gestion veille à travers son équipe opérationnelle à la certification de l'ensemble des immeubles détenus via OPCI ou non. En effet, l'immeuble Retiro détenu indirectement par EAGLE est certifiés BREEAM In-Use (Asset Performance : Very Good ; Building Management : Good) et HQE (Good).

52 CAPITAL

L'immeuble 52 Champs-Élysées détenu par DIAMOND SPPICAV est certifié BREEAM In-Use (Asset Performance : Excellent ; Building Management : Very Good). L'immeuble 26 Champs-Élysées en cours de travaux sera certifié BREEAM (niveau visé : Very Good) et HQE (niveau visé : Très Performant).

Bien plus que renouveler des certifications, 52 CAPITAL en tant qu'asset manager travaille main dans la main avec ses locataires pour améliorer les niveaux de certification, réduire les consommations tout en veillant au confort des utilisateurs. 52 CAPITAL est ainsi fortement impliquée dans les démarches de certification preneurs (notamment le Well avec plusieurs de ses locataires qui ont des exigences de communication fortes en termes de démarche environnementale). 52 CAPITAL reste également à l'affût de tout nouveau label qui lui permettrait de réduire son empreinte carbone et créer un cercle vertueux autour d'une consommation responsable.

3. Information des clients

La Société de gestion veille annuellement à informer ces investisseurs lors des conseils d'administration du renouvellement de ces certifications environnementales ainsi que les résultats obtenus. Toutefois, 52 Capital ne dispose pas de site internet permettant la publication de ce type de communication.

La société de gestion n'adhère, à ce jour, à aucune association spécialisée dans le développement durable.

4. Liste des produits financiers en vertu des articles 8 et 9

La société de gestion ne gère à ce jour aucun produit financier « article 8 » ou « article 9 » au sein du règlement européen (UE) 2019/2088 dit « Sustainable Finance Disclosure » (SFDR).

Les fonds et mandats gérés par la société de gestion sont tous considérés « article 6 », ces derniers ne faisant pas la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'ayant pas un objectif d'investissement durable.

5. Charte, code ou label

52 CAPITAL ne gère aucun fonds labellisé ISR, Greenfin ou Finansol à ce jour. La société de gestion n'adhère à aucune charte ou code sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance mais reste convaincue que l'intégration de tels critères extra-financiers complète et améliore la pertinence des analyses financières.

Au titre de la démarche générale de prise en compte des critères ESG et bien que sensibilisée, 52 CAPITAL ne communique pas de manière formelle sur les critères environnementaux, sociaux et la qualité de la gouvernance (ESG) dans le processus de gestion des fonds et ce principalement en raison du manque de moyens humains et techniques pour mener les analyses requises. Nous comptons faire appel à un prestataire externe pour nous aider à mettre en place une charte environnementale mettant en exergue notre démarche en la documentant d'une manière claire et objective sur la base de critères quantitatifs. A ce titre, nous travaillons avec les bureaux d'étude techniques Sinteo et Greenaffair sur notre portefeuille pour alimenter cette partie.

52 CAPITAL

52 CAPITAL compte opter pour un engagement plus formel en faveur d'une information qualitative sur les critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

6. Objectif de mixité

La Loi Rixain, du 24 décembre 2021 vise à accélérer l'égalité économique et professionnelle.

Au sein de 52 CAPITAL, nous avons un objectif de représentation équilibrée femmes / hommes parmi les équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement.

Au 30 juin 2022, les Conseils d'Administration des fonds gérés par la SGP sont constitués de 100% d'hommes. L'équipe opérationnelle de la SGP est à 60% constituée de femmes et à 40% d'hommes.

L'équipe dirigeante de 52 Capital portera ce point au Conseil d'Administration de la SGP afin d'accélérer la mise en place de cet objectif de mixité.

Date de la dernière mise à jour : 29/06/2022

Ce document peut être actualisé à tout moment par Sara Benbrahim RCCI-Dirigeant.

